



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06 / 08 / 2024

Dossier complet le : 06 / 08 / 2024

N° d'enregistrement : 2024\_8199

## 1 Intitulé du projet

L'opération consiste en la construction de 66 logements collectifs sur la commune d'Amiens (60). Le projet est envisagé sur un site d'environ 2,7 ha. Les logements et les aménagements annexes s'étendront sur une surface totale d'environ 13 700 m<sup>2</sup>. Dans le cadre de cet aménagement il est prévu un défrichement sur une surface de 7417 m<sup>2</sup>.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA SOMME

N° SIRET

3 1 5 6 6 7 4 1 0 0 0 0 1 5

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

QUINT

Raison sociale

Type de société (SA, SCI...)

EPIC

Monsieur

Prénom(s)

David

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.a) Défrichement soumis à autorisation en vu de la reconversion des sols, portant sur une superficie de plus de 0,5 ha	<p>Le défrichement envisagé sur la parcelle, dans le cadre de l'implantation de logements, est d'une surface d'environ 7417 m<sup>2</sup> pour les boisements supérieurs à 30 ans.</p> <p>Le projet de construction étant envisagé sur environ 1,4 ha, un Dossier Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0, pour le régime déclaratif, sera déposé.</p>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en la construction de 66 logements collectifs au 19 Chemin de la Chaussée, dans le quartier de LONGPRE LES AMIENS, à Amiens. Il s'implante sur un terrain appartenant à l'AMSOM depuis 2009 (dont la surface foncière est de l'ordre de 30 978m<sup>2</sup>). En 2013, des bâtiments industriels ont été démolis afin de laisser place, en 2017, à un premier aménagement au Nord de la parcelle. Ce projet, implanté au sein des parcelles KP 109 et 110 en partie est une opération LLS mixte composée de 13 maisons individuelles et de 20 logements répartis en 2 bâtiments R+2+C (emprise au sol d'environ 8 415m<sup>2</sup>).

Aujourd'hui, l'AMSOM souhaite valoriser le foncier restant, à savoir le Sud de la parcelle composé des parcelles KP 109 en partie, 108 et 477. Des fouilles archéologiques, réalisées par l'INRAP ont été réalisées fin mars 2024. C'est pourquoi, un premier débroussaillage a eu lieu en novembre 2023 par l'AMSOM.

Afin de construire les futurs logements, un défrichement est envisagé sur une surface d'environ 7417 m<sup>2</sup>.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction situé dans un secteur urbanisé, a pour objectif de répondre aux besoins de logements sur la commune d'Amiens (80).

La population communale est en constante augmentation depuis 2021. Du fait de cette croissance, le projet permettrait de répondre à la demande en logements sur la commune, avec la construction de logements, sur des zones destinées à l'urbanisation selon les documents d'urbanisme en vigueur.

Ainsi, il est proposé la construction de 5 bâtiments collectifs, en R+1+C comprenant 21 T2, 23 T3, 16 T4 et 6 T5, le tout dans une configuration de logements "semi-intermédiaire", à savoir assimilable à du logement individuel tout en garantissant un palier desservant 2 logements, un espace privatif extérieur, un local de rangement et une orientation NORD/SUD.

Afin de permettre l'implantation des logements, il est envisagé un défrichement de la parcelle sur une surface d'environ 7417 m<sup>2</sup>.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le défrichement est projeté sur une surface de 7417 m<sup>2</sup>. Lors de la phase travaux, un balisage strict (barrière HERAS) du chantier sera effectué afin de protéger les surfaces boisées devant être maintenues et protégées, dans le cadre du projet. Les opérations de défrichement seront réalisées par une société spécialisée dans le défrichement et/ou l'exploitation forestière, et seront débutées, puis finalisées, avant tout aménagement du site. Le défrichement sera effectué en dehors de la période de nidification (mars-juillet) et en dehors des périodes d'hibernation des chiroptères (décembre-février). Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches. Il y aura une valorisation du bois sur le site. Effectivement, une réutilisation du bois issu de l'abattage permettra d'alimenter les différents sentiers piéton, d'être utilisé en tant que clôture ou en tant que mobilier urbain. Enfin, afin de compenser le défrichement, une implantation d'arbres et d'arbustes sont prévus (plan des espaces verts).

Le démarrage des travaux des logements est envisagé pour automne 2024 et est prévu sur 16 mois dont 1 mois de préparation de chantier. Une fois la période de préparation de chantier achevée, l'intervention du VRD, d'une durée de 3 mois, peut être programmée afin d'effectuer les terrassements, de passer les réseaux et de mettre en place les plateformes. Lors des différents mouvements de terre, que ce soit pour la partie bâtiment ou pour la partie VRD, aucune terre ne sera évacuée. Elle sera stockée sur site et réutilisée par le paysage lors de son aménagement paysager. Conscient de la pente moyenne NORD/SUD du terrain de 7% moyen, une optimisation du nivellement permet de limiter les mouvements de terres ainsi que notre impact sur l'environnement. Toujours dans cette optique, les eaux usées ne rejoindront pas la parcelle KP 477, solution qui nécessiterait de traverser l'Espace Boisé Classé mais seront renvoyées au Nord de la parcelle par un système de pompe. Concernant les eaux pluviales, elles seront infiltrées sur la parcelle : EP de toiture > caissons d'infiltration et EP de voiries > bassin d'infiltration à ciel ouvert et noues végétalisées le long de la voirie. Les logements seront raccordés au réseau d'assainissement communal (eaux usées) et seront également raccordés au réseau d'eau potable de la commune.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les opérations de défrichement ne comporte aucune phase d'exploitation, et/ou de démantèlement.

Le projet de lotissement possède, quant à lui, une phase exploitation. En tout, il est prévu la construction de 5 bâtiments collectifs, d'une surface totale de 3 585 m<sup>2</sup>.

En phase exploitation, la création des logements engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux logements. Le projet est donc susceptible d'augmenter légèrement le trafic routier.

Des places de stationnement extérieures, 66 places en tout, seront créées afin d'appuyer les besoins en place de stationnement des futurs résidents.

Les accès piétons et véhicules au projet se feront depuis le Chemin de la Chaussée.

Concernant les eaux pluviales, elles seront infiltrées directement à la parcelle :

- Les eaux pluviales des toitures seront envoyées dans des caissons d'infiltration ;
- Les eaux pluviales des voiries seront gérées par la mise en place d'un bassin infiltration à ciel ouvert et de noues végétalisées.

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été dimensionnés pour gérer une pluie de retour de 30 ans.

Concernant les eaux usées, les logements seront raccordés au réseau communal d'assainissement collectif.

Les logements seront raccordés au réseau d'eau potable de la commune.



## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction est soumis aux procédures administratives suivantes :

- Permis de construire ;
- Dossier Loi sur l'Eau ;
- Autorisation de défrichement.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de défrichement de plus de 30 ans :	7 417 m <sup>2</sup>
5 bâtiments en R+1+C > emprise au sol totale + surface autour des bâtiments :	3 585 m <sup>2</sup> + 4 445 m <sup>2</sup>
Surface voirie (+ noues) + cheminement piétons :	3 016 m <sup>2</sup> + 560 m <sup>2</sup>
Surface annexes :	2 088 m <sup>2</sup>
Surface plancher totale :	6 420 m <sup>2</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 19      Voie : Chemin de la Chaussee

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Amiens

Code postal : 8 0 0 8 0      BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

### Coordonées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 1 6 ' 0 1 " E      Lat. : 4 9 ° 5 5 ' 1 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

\_\_\_\_\_

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Amiens Métropole - ZONE UCB

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui       Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui       Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.*

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II "Haute et Moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville" (220320034). Il s'agit de la vallée de la Somme comprenant le fleuve et les marais associés localisés à environ 467 m au Sud-Ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que la commune d'Amiens soit comprise dans le PPBE de la Somme, le projet n'est pas localisé à proximité d'une route à enjeux sonores d'après la cartographie en vigueur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site projeté pour le projet de construction, et les opérations de défrichement, ne sont pas localisés dans un périmètre de protection.</p> <p>Le monument historique le plus proche est le Cimetière de la Madeleine, situé à environ 1,2 km au Sud-Est du projet.</p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic de zone humide a été réalisé en septembre 2023 et juin 2024 par le bureau d'études environnement ECR ENVIRONNEMENT.</p> <p>Résultat : terrain non concerné par la présence d'une zone humide.</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune d'Amiens est concernée par le PPRI de la Vallée de la Somme et par un PPR Risque Industriel.</p> <p>Le projet est situé en dehors des zones inondables et des zonages de risques technologiques.</p>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le PPRI de la Vallée de la Somme a été approuvé le 01/08/2012.</p> <p>Le PPR Risque industriel a été approuvé le 07/07/2016.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tout site BASOL et BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas localisé dans un périmètre de captage.</p> <p>Le périmètre de captage le plus proche est localisé à environ 3,8 km au Sud. Ce périmètre de captage est situé de l'autre côté de la Somme.</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site projeté pour le projet de construction, et les opérations de défrichement, ne sont pas localisés dans un périmètre de protection.</p> <p>Le site inscrit le plus proche est le Cimetière de la Madeleine, situé à environ 1,2 km au Sud-Est du projet.</p>

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.</p> <p>Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 4,5 km au Sud-Est du projet. Il s'agit de la ZSC "Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie" (FR2200356) et de la ZPS "Etangs et marais du bassin de la Somme" (FR2212007).</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site projeté pour le projet de construction, et les opérations de défrichement, ne sont pas localisés dans un périmètre de protection.</p> <p>Le site classé le plus proche est situé à environ 3,6 km au Sud-Est du projet. Il s'agit du Parc et bâtiments de l'évêché de la cathédrale d'Amiens, classés depuis 1942.</p>

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de prélèvement en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de modification prévisible des masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Certains bois prélevés seront éventuellement récupérés pour être revalorisés.</p> <p>De plus, au droit du projet de logements, les terres végétales seront décapées, et des décaissements superficiels seront effectués selon les profils, et les besoins du projet. Ces terres seront, soit évacuées vers des filières adaptées, soit réutilisées in situ.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement n'est pas déficitaire en matériaux. Néanmoins, dans le cadre du projet de construction, des matériaux d'apport (couches de formes, enrobés, etc.) seront mis en oeuvre pour la structure et le revêtement des voiries, des trottoirs et des places de stationnement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Resources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération de défrichement n'est pas susceptible de produire des eaux usées et ne nécessitera pas une alimentation en eau potable.</p> <p>Les logements produiront des eaux usées qui seront rejetées au réseau d'assainissement collectif existant. Les logements seront alimentés par le réseau d'eau potable public. La gestion des eaux se fera par la mise en place de caisson d'infiltration et ainsi, celles-ci seront directement rejetées au milieu naturel.</p>
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le défrichement va entraîner une perte d'habitats boisés susceptibles d'accueillir des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt.</p> <p>Des mesures ERC-AS ont été proposées dans le cadre du diagnostic écologique se trouvant en annexe du présent CERFA.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site accueillant le projet n'est pas localisé dans l'emprise d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 4,5 km.</p> <p>Le site concerné par le projet, et le défrichement inhérent, est séparé du site Natura 2000 par la trame urbaine communale. De plus, le site Natura 2000 correspond à des milieux en eau ou humides et, ces milieux, ne sont pas retrouvés sur le site projet.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme indiqué, la présente demande concerne un défrichement sur une surface d'environ 7417 m<sup>2</sup>. Toutes les mesures seront prises afin de limiter, et réduire, les surfaces de défrichement aux emprises uniquement nécessaires au projet de logements.</p> <p>Des plantations seront réalisés pour compenser la perte du boisement engendrée par le projet.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que la commune d'Amiens possède un PPR Risque industriel, le projet est situé en dehors des zones sensibles à ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les risques naturels recensés sur la commune d'Amiens sont le risque inondation (PPRI), le risque de mouvements de terrain et l'aléa retrait/gonflement des argiles.</p> <p>Il est important de préciser, que le projet est situé en dehors des zones inondables</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement et le projet de logements ne sont pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le défrichement entraînera des déplacements d'engins, notamment pour couper, et, retirer les souches du terrain. Cette phase de travaux engendrera une légère hausse du trafic aux abords du site, néanmoins celle-ci est temporaire. Le projet de logements entraînera une circulation supplémentaire de véhicules, notamment le matin et soir (déplacements pendulaires pour le travail, les écoles, etc.).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement et le projet de logements sont susceptibles d'être une source de nuisance sonore. Toutefois, le site reste éloigné des habitations, et la phase de travaux sera réalisée en journée (hors week-end, jours fériés) et sera temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE Etat dans le département de la Somme a été approuvé le 28 mai 2019. La cartographie issue du PPBE indique que le projet est situé en dehors des zones bruyantes, notamment liées à la N1.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les engins nécessaires au défrichement et au projet de constructions sont susceptibles de générer des vibrations. Cette phase est limitée et temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les phares des engins de chantier, le matin tôt ou le soir, ou encore les éclairages publics mis en place pour les logements, sont susceptibles d'être une source d'émissions lumineuses. Toutefois, ces émissions seront associées aux lotissements déjà en place.
Émissions	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les engins généreront des émissions contribuant aux émissions globales de gaz à effet de serre. Cette contribution reste toutefois faible étant donné qu'il s'agit d'un chantier temporaire, et de faible envergure.  Les véhicules à moteur participeront indéniablement à la pollution atmosphérique, néanmoins, ils seront tenus de respecter la réglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun rejet d'effluent n'est prévu dans le cadre du défrichement.  Les eaux usées des futurs logements seront raccordées au réseau d'assainissement collectif d'Amiens.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls déchets produits dans le cadre du défrichement seront du bois et du feuillage, dont une grande partie sera valorisée. Pour les logements, la collecte des déchets ménagers est assurée par la commune d'Amiens Métropole. Pendant la phase travaux, les entreprises recycleront, au maximum, les déblais en remblais pour l'aménagement des logements, et les déchets seront triés et envoyés vers les filières de traitement adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas visible depuis les monuments historiques qui sont situés au cœur du tissu urbain de la commune d'Amiens.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement sur le site ne va pas entraîner de modification des activités humaines. En effet, actuellement ces surfaces ne sont pas entretenues.  Néanmoins, le défrichement est envisagé pour une modification de l'usage des sols afin de créer des lotissements sur une surface totale d'environ 7417 m <sup>2</sup> .

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---



---



---

---

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

## 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'incidence du défrichement sur le site est présentée dans le présent document, ainsi que dans les annexes complémentaires associées au CERFA.

Le projet de construction a fait l'objet d'un diagnostic de zone humide. Cette étude est proposée en annexe du présent CERFA. Un diagnostic flash durant la période printanière a été réalisé et est disponible en annexe du présent CERFA. Dans le cadre de ce diagnostic des mesures ERC-AS ont été intégrées. Également, un Dossier Loi sur l'Eau sera rédigé pour le projet de lotissements, et intégrera les mesures ERC nécessaires.

---

---

## 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures appliquées seront les suivantes :

- 1) Limiter le défrichement aux uniques emprises du projet ;
  - 2) Conserver et protéger les espaces boisés préservés avec la mise en place d'un balisage strict du chantier ;
  - 3) Évitement strict de la période de nidification de l'avifaune et d'hibernation des chiroptères. La période d'intervention la plus favorable étant de août à décembre.
  - 4) La majorité du bois coupé sera valorisé directement sur site. Il permettra : la création de cheminement piétons, la construction de clôtures et d'autres installations en bois nécessaires aux lotissements. Si des restes de bois sont observés, le porteur du projet s'attachera à rechercher des filières de valorisation du bois coupé.
-

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mesures Éviter-Réduire-Compenser qui seront prises, seront présentées dans le Dossier Loi sur l'Eau, auquel est soumis le projet de logements. D'après les paragraphes précédents et les incidences décrites, la réalisation d'une étude d'impact complète ne semble pas justifiée. Enfin retenons les éléments suivants :

- Le défrichement est envisagé sur une zone ouverte à l'urbanisation ;
- L'opération projetée est située en dehors des zonages réglementaires à enjeux environnementaux ;
- Des mesures ERC, et d'accompagnement (suivis) sont déjà en cours d'étude ;
- Une gestion des eaux pluviales adaptée sera mise en place afin d'éviter tout risque de ruissellement pouvant être dû à l'aménagement des logements.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Plan de masse du projet de construction
2	Plan du défrichement projeté dans le cadre du projet de lotissements
3	Diagnostic flash faune/flore et étude zone humide effectués sur le site projet
4	VRD
5	Etude paysagère et bilan carbone

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom QUINT

Prénom DAVID

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL

À AMIENS

Fait le 0 1 / 0 8 / 2 0 2 4

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
CÔTE D'OPALE  
AMISOM HABITAT  
LE DIRECTEUR  
GÉNÉRAL  
DAVID QUINT

Signature du (des) demandeur(s)

